

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Le sept mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures et dix minutes, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des mariages de la mairie sur la convocation en date du premier mars deux mille vingt-trois qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R.2121-7.

Le caractère public de la séance a été assuré par la présence du public dans la salle des mariages de la Mairie de Paris Centre.

Étaient présent.e.s :

Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHÉ, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT, Dorine BREGMAN, Corine FAUGERON, Luc FERRY, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURINER, Benoîte LARDY, Jean-Paul MAUREL, Audrey PULVAR, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Julien ROUET, Pacôme RUPIN, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL

Étaient absent.e.s :

Absent.e.s ayant donné pouvoir :




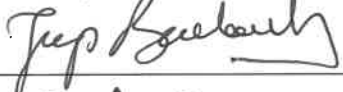
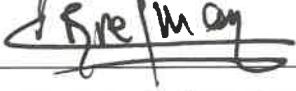





Véronique LEVIEUX a donné pouvoir à Ariel WEIL
Shirley WIRDEN a donné pouvoir à Luc FERRY
Gauthier CARON-THIBAUT a donné pouvoir à Catherine TRONCA
Antoine SIGWALT a donné pouvoir à Aurélien VÉRON
Christel TOREILLO a donné pouvoir à JULIEN ROUET
Yohann ROSZEWITCH a donné pouvoir à Karine BARBAGLI
Benoîte LARDY a donné pouvoir à Jimmy BERTHÉ

Arrivée d'Audrey PULVAR à 19h32
Arrivée de Benoîte LARDY à 19h42
Départ de Pacôme RUPIN à 21h05
Départ d'Audrey PULVAR à 22h00

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 19 heures et 10 minutes.

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Ont signé les membres présent-e-s lors de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 7 mars 2023

Karine BARBAGLI	
Jimmy BERTHÉ	
Amina BOURI	
Jacques BOUTAULT	
Dorine BREGMAN	
Gauthier CARON-THIBAUT	POUVOIR
Corine FAUGERON	
Luc FERRY	
Florent GIRY	
Boris JAMET-FOURNIER	
Benoîte LARDY	
Véronique LEVIEUX	POUVOIR

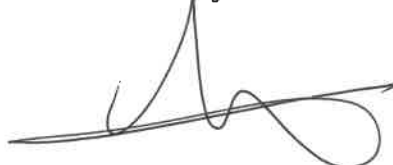
Le Maire de Paris Centre



Ariel WEIL

Le secrétaire de séance

Jimmy BERTHÉ











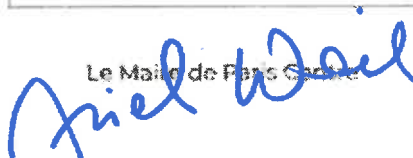
CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Ont signé les membres présents lors de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 7 mars 2023

Jean-Paul MAUREL	
Audrey PULVAR	
Raphaëlle RÉMY-LELEU	
Yohann ROSZÉWITCH	
Julien ROUET	
Pacôme RUPIN	
Antoine SIGWALT	POUVOIR
Christel TORIELLO	POUVOIR
Catherine TRONCA	
Aurélien VÉRON	
Ariel WEIL	
Shirley WIRDEN	POUVOIR

Le Maire de Paris 

Ariel WEIL

Le secrétaire de séance

Jimmy BERTHE





CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

L'ordre du jour définitif est le suivant :

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

PC 2023 01

Désignation du secrétaire de séance

PC 2023 02

Adoption du procès-verbal de la séance du lundi 28 novembre 2022

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Communication relative aux collèges en cités scolaires

Communication relative au plan de circulation

Communication relative à l'ouverture de la MAM 17 rue du Sentier et programme CHAD

Communication relative au bilan 2022 de la mise à disposition des salles municipales

PROJET DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2023 DAE 36

Subventions (1 499 000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

2023 DAE 77

Commerces en pieds d'immeubles dans programmes de logements d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 19 193 172 €

2023 DAE 82

Emplacement commercial sur la place de la libération de Paris – Parvis de l'Hôtel de Ville (4e) - Convention d'occupation du domaine public

2023 DAJ 1

Subvention (296.750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultation gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2023 DASCO 1

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 euros), subventions d'équipement (2 062 885 euros) et subventions pour travaux (190 952 euros).

2023 DASCO 11

Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2023-2024

2023 DDCT 13

Subvention d'investissement (40 000 €) pour les travaux du local à destination des personnes LGBTQI+ du 22 rue Malher (Paris Centre).

2023 DEVE 5

Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC

2023 DFPE 24

Subvention (5 789 262 euros), avenants n° 1 et n° 2 à l'association CRESCENDO (11e) pour ses 23 établissements d'accueil de la petite enfance.

2023 DFPE 58

Subvention (196 665 euros), avenant n°3 à l'association pour Le Figuier (4e) la crèche collective (4e)

2023 DFPE 59

Subvention (2 233 445 euros), avenant n°2 à la fondation Léopold Bellan pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance

2023 DFPE 72

Subvention (7 134 846 euros), avenants n° 2 à l'association ABC PUERICULTURE (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile.



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2023 DLH 45

Attribution d'une aide en nature à l'association "PEP 75" pour la mise à disposition de locaux situés au 24 Rue Saint Roch - Paris Centre

2023 DLH 50

Location de l'immeuble 74, rue Saint Denis (Paris Centre) à Paris Habitat OPH-Bail emphytéotique

2023 DLH 72

Modification et réitération de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de Paris Habitat

2023 DPE 4

Subventions (407 500 euros) à 11 associations gestionnaires de ressourceries/recycleries et signatures d'avenants à trois conventions

2023 DPE 5

Subventions (153 000 euros) et conventions avec 11 associations œuvrant au développement des « Territoires Zéro Déchet »

2023 DSOL 4

Aide alimentaire - 16 subventions de fonctionnement pour 12 associations et le CASVP (690 725€) ; 2 subventions d'investissement d'équipement (119 960,00€) pour 1 association, Conventions.

2023 DSOL 24

Subventions à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.

2023 DVD 4

Parc de stationnement Bourse (2e). Convention de concession pour son exploitation.

2023 DVD 14

Parcs de stationnement « croix des petits champs », « pyramides » à Paris Centre (1er) – Principe de DSP pour leur exploitation et leur modernisation

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2023 DAC 5

Subvention (970.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

2023 DAC 15

Subvention (1.070.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Place – centre culturel hip hop (Paris Centre)

2023 DAC 18

Subventions (13.650. 000 euros) et avenants à convention de fonctionnement et d'investissement avec l'association Théâtre de la Ville

2023 DAC 130

Subvention d'investissement (300.000 euros) et convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (Paris Centre).

2023 DAC 451

Convention d'occupation du domaine public et bail civil avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre)

VŒUX

V PC 2023 01

Vœu déposé par la majorité du Conseil de secteur relatif à la fermeture du centre de santé René-Laborie, proposé par Shirley Wirden et Luc Ferry pour le Groupe communiste et citoyen

V PC 2023 02

Vœu déposé par Ariel Weil, Yohann Roszewitch, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à la dénomination d'une place de Paris Centre en hommage à Paul et Marcelle Vergara

V PC 2023 03

Vœu déposé par Ariel Weil, Yohann Roszewitch, Karine Barbagli et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à la dénomination d'une école de Paris Centre en hommage à Marcelle Guillemot



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

VŒUX

V PC 2023 04

Vœu déposé par Ariel Weil, Yohann Roszewitch, Karine Barbagli et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à la dénomination d'une école de Paris Centre en hommage à Suzanne Spaak

V PC 2023 05

Vœu déposé par Ariel Weil, Yohann Roszewitch, Benoîte Lardy et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire d'Henri Cartier-Bresson et de Martine Franck sur la façade du 198, rue de Rivoli 75001

V PC 2023 07

Vœu déposé par le groupe Républicains et Libéraux « relatif au trilib rue Bouloi

V PC 2023 08

Vœu déposé par le groupe Républicains et Libéraux « relatif au plan de circulation du Marais

V PC 2023 09

Vœu déposé par Ariel Weil et Karine Barbagli et l'ensemble des élus de Paris en Commun de Paris Centre relatif aux fermetures de classes annoncées par le Rectorat pour la rentrée scolaire 2023, dans les écoles et collèges publics de Paris Centre

V PC 2023 10

Vœu déposé par Raphaëlle Rémy-Leleu et Corine Faugeron et le groupe des élu.e.s Écologistes relatif à la défense de l'école publique à Paris

QUESTIONS ORALES AU MAIRE DE PARIS CENTRE

Q PC 2023 01

Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Jacques Boutault au nom du groupe Écologiste de Paris Centre, relative à la collecte des déchets alimentaires

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 23 (6 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2023 PC 01

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 PC 01-

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Ariel WEIL, Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 23 (6 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2023 PC 02

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 PC 02-

Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 28 novembre 2022

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Ariel WEIL, Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 23 (6 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2023 DAE 36

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DAE 36–
Subventions (1 499 000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur
de l'insertion des publics en grande exclusion.

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles
L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 24 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 24

2023 DAE 77

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DAE 77–
Commerces en pieds d'immeubles dans programmes de logements d'Elogie-
Siemp : garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 19 193 172 €

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles
L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à la majorité

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 4 (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello,
A. Véron)

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de votants : 24 (5 pouvoirs)
Nombre des suffrages exprimés : 24

2023 DAE 82

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DAE 82–
Emplacement commercial sur la place de la libération de Paris – Parvis de l'Hôtel
de Ville (4e) - Convention d'occupation du domaine public

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles
L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 24 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 24

2023 DAJ 1

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DAJ 1-
Subvention (296.750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de
consultation gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des
Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles
L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Luc FERRY, Conseiller délégué de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de votants : 24 (5 pouvoirs)
Nombre des suffrages exprimés : 24

2023 DASCO 1

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DASCO 1–
Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (29
304 euros), subventions d'équipement (2 062 885 euros) et subventions pour
travaux (190 952 euros).

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles
L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 24 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 24

2023 DASCO 11

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DASCO 11-

Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2023-2024

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de votants : 24 (5 pouvoirs)
Nombre des suffrages exprimés : 24

2023 DDCT 13

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DDCT 13–
Subvention d'investissement (40 000 €) pour les travaux du local à destination des
personnes LGBTQI+ du 22 rue Malher (Paris Centre).

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles
L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Ariel WEIL, Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à la majorité

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 4 (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello,
A. Véron)
NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 24 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 24

2023 DEVE 5

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DEVE 5-

Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Jean-Paul MAUREL, Conseiller délégué de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 24 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 24

2023 DFPE 24

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DFPE 24—
Subvention (5 789 262 euros), avenants n° 1 et n° 2 à l'association CRESCENDO (11e)
pour ses 23 établissements d'accueil de la petite enfance.

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles
L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 24 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 24

2023 DFPE 58

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DFPE 58–
Subvention (196 665 euros), avenant n°3 à l'association pour Le Figuier (4e) la
crèche collective (4e)

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles
L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 24 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 24

2023 DFPE 59

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DFPE 59–
Subvention (2 233 445 euros), avenant n°2 à la fondation Léopold Bellan pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 24 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 24

2023 DFPE 72

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DFPE 72-
Subvention (7 134 846 euros), avenants n° 2 à l'association ABC PUERICULTURE
(16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de
garde à domicile.

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles
L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de votants : 24 (5 pouvoirs)
Nombre des suffrages exprimés : 24

2023 DLH 45

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DLH 45–
Attribution d'une aide en nature à l'association "PEP 75" pour la mise à disposition
de locaux situés au 24 Rue Saint Roch - Paris Centre

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles
L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 24 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 24

2023 DLH 50

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DLH 50–
Location de l'immeuble 74, rue Saint Denis (Paris Centre) à Paris Habitat OPH-Bail
emphytéotique

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles
L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 24 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 24

2023 DLH 72

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DLH 72-
Modification et réitération de garanties d'emprunts finançant divers programmes
de logement social de Paris Habitat

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles
L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 24 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 24

2023 DPE 4

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DPE 4 – Subventions (407 500 euros) à 11 associations gestionnaires de ressourceries/recycleries et signatures d'avenants à trois conventions

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 24 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 24

2023 DPE 5

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DPE 5–
Subventions (153 000 euros) et conventions avec 11 associations œuvrant au
développement des « Territoires Zéro Déchet »

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles
L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 24 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 24

2023 DSOL 4

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DSOL 4 – Aide alimentaire - 16 subventions de fonctionnement pour 12 associations et le CASVP (690 725€) ; 2 subventions d'investissement d'équipement (119 960,00€) pour 1 association, Conventions.

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Luc FERRY, Conseiller délégué de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 24 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 24

2023 DSOL 24

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DSOL 24

Subventions à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 24 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 24

2023 DVD 4

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DVD 4– Parc de stationnement Bourse (2e). Convention de concession pour son exploitation

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 24 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 24

2023 DVD 14

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DVD 14–
Parcs de stationnement « croix des petits champs », « pyramides » à Paris Centre
(1er) – Principe de DSP pour leur exploitation et leur modernisation

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles
L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de votants : 23 (5 pouvoirs)
Nombre des suffrages exprimés : 23

2023 DAC 5

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DAC 5–
Subvention (970.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de
la Poésie (3e).

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles
L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de votants : 21 (5 pouvoirs)
Nombre des suffrages exprimés : 21 (2 NPPV)

2023 DAC 15

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DAC 15 – Subvention (1.070.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Place – centre culturel hip hop (Paris Centre)

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à la majorité

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 4 (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello, A. Véron)

NPPV : 2 (C.Faugeron, B.Jamet-Fournier)



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 23 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2023 DAC 130

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DAC 130–
Subvention d'investissement (300.000 euros) et convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (Paris Centre).

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 23 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2023 DAC 18

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DAC 18–
Subventions (13.650. 000 euros) et avenants à convention de fonctionnement et
d'investissement avec l'association Théâtre de la Ville

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles
L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de votants : 23 (5 pouvoirs)
Nombre des suffrages exprimés : 23

2023 DAC 451

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2023 DAC 451-
Convention d'occupation du domaine public et bail civil avec l'association Théâtre
de la Ville (Paris Centre)

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles
L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 1^{er} mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Sur proposition de Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre;

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de votants : 23 (5 pouvoirs)
Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2023 01 – Vœu déposé par la majorité du Conseil de secteur relatif à la fermeture du centre de santé René-Laborie, proposé par Shirley Wirden et Luc Ferry pour le Groupe communiste et citoyen

Conformément à l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du Règlement Intérieur du Conseil du premier secteur de Paris Centre ;

Considérant le placement en liquidation judiciaire de la mutuelle uMen médical, gestionnaire du Centre de Santé mutualiste René-Laborie, par le Tribunal judiciaire de Paris le 16 février 2023 ;

Considérant que cette décision de justice entraîne pourrait entraîner le licenciement des 135 salarié.e.s du centre de santé en question en cas de liquidation du centre ;

Considérant que ce centre de santé réalise 80 000 actes médicaux annuellement ;

Considérant les nombreuses spécialités hébergées par ce centre de santé, avec notamment 13 cabinets dentaires et 27 cabinets médicaux comprenant de l'ophtalmologie, de l'orthoptie, de la gynécologie, de la pneumologie, de la médecine générale et de nombreuses autres spécialités ;

Considérant les 30 000 patients annuels usagers et usagères de ce centre, dont au moins 60% d'entre eux sont Parisiens, les 40% restants étant Franciliens ;

Considérant la prise en charge globale dans un seul endroit, avec un dossier unique et un suivi personnalisé dans un centre de santé relevant du secteur 1 ;



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Considérant que ce centre de santé avait entièrement été refait à neuf en 2021, avec la mise en place des dernières technologies afin de répondre aux normes administratives

Considérant les difficultés que subissent les habitantes et habitants du centre de Paris et plus largement les Parisiennes et Parisiens et pour obtenir un rendez-vous avec un médecin généraliste, ou avec un spécialiste, en secteur 1 ;

Considérant la période de pandémie que nous venons de traverser et que nous traversons encore, et la mise en lumière d'une politique de santé dont les moyens humains et financiers ne sont pas à la hauteur d'une offre de soins accessible, de qualité et adaptée à tous les besoins ;

Considérant la demande d'inscription au PLU du bâtiment accueillant le centre René Laborie, formulée par la Direction de la Santé Publique à la Direction de l'Urbanisme, pour garantir la pérennité d'un équipement de santé ;

Considérant le projet de loi en cours visant à améliorer l'encadrement des centres de santé, avec la mise en place de mesures préventives en cas de fermetures des centres (obligation d'information des ARS, des CPAM et des ordres ; conservation du dossier médical pour continuité de suivi médical) ;

Pour ces motifs, sur proposition de Luc Ferry et de Shirley Wirden du Groupe Communiste et Citoyen, la majorité du Conseil d'arrondissement de Paris Centre émet le vœu que :

- la Ville de Paris, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, soit très attentive à la recherche d'un repreneur qui garantira la reprise du centre de santé en offre de soins à tarif abordable ainsi que le maintien en poste des 135 salarié.e.s du centre de santé ;
- la Ville de Paris interpelle le Gouvernement afin que des leviers de soutien aux centres de santé à but non lucratif et pratiquant en secteur 1 soient activés, permettant d'éviter les fermetures potentielles de nombreux centres de santé parisiens.

Gd

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

le vœu est adopté

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 23 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2023 02 – Vœu déposé par Ariel Weil, Yohann Roszewitch, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à la dénomination d'une place de Paris Centre en hommage à Paul et Marcelle Vergara

Conformément à l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du Règlement Intérieur du Conseil du premier secteur de Paris Centre ;

Considérant que Paul Vergara reçut la croix de guerre 1914-1918 pour son travail d'aumônier militaire pendant la Première Guerre mondiale ;

Considérant qu'en tant que pasteur de la paroisse de l'Oratoire du Louvre (situé au 145 rue Saint-Honoré, dans le 1er arrondissement), il prêcha explicitement pour la résistance au nazisme et la solidarité envers les Juifs dès le début de l'Occupation ;

Considérant qu'il participa en février 1943, en lien avec le Mouvement national contre le racisme (MNCR), à une grande action de sauvetage de 63 enfants juifs hébergés dans les centres de l'Union générale des israélites de France (UGIF), qui étaient condamnés à la déportation ;

Considérant qu'il accepta en 1943 de faire de « La Clairière », œuvre protestante médico-sociale rattachée au Temple de l'Oratoire du Louvre, située au 60 rue Greneta (dans le 2ème arrondissement), l'adresse du secrétariat de la Zone Nord du Conseil national de la Résistance (CNR), alors dirigée par Daniel Cordier ;

Considérant que « La Clairière » devint à ce titre un lieu de réunion des dirigeants du Conseil national de la Résistance (CNR) et une boîte aux lettres de premier ordre, recevant postes émetteurs et récepteurs, journaux clandestins, courriers, armes ;

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Considérant que Paul Vergara et sa femme Marcelle Vergara hébergèrent tout au long de la Seconde Guerre mondiale des enfants juifs ;

Considérant qu'ils procurèrent tout au long de la Seconde Guerre mondiale des faux papiers d'identité à des Juifs pourchassés par les nazis ;

Considérant que Marcelle Vergara fut arrêtée en février 1943 et internée 6 mois à la prison de Fresnes ;

Considérant qu'après la fin de la Seconde Guerre mondiale, Paul Vergara poursuivit son engagement au sein de la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA) ;

Considérant qu'il reçut la médaille de la Résistance par un décret du 11 mars 1947 ;

Considérant que l'Institut international pour la mémoire de la Shoah Yad Vashem a décerné à Paul et à Marcelle Vergara le titre de Justes parmi les Nations le 30 août 1988 ;

Considérant qu'une plaque a été inaugurée en leur hommage le 12 février 2023 à l'Oratoire du Louvre, au 145 rue Saint-Honoré (dans le 1er arrondissement) ;

Ariel Weil, Maire de Paris Centre, Yohann Roszewitch, Adjoint au Maire en charge de la mémoire, et les élus du groupe « Paris en Commun »

Emettent le vœu :

Qu'une place du 1er ou du 2ème arrondissement porte le nom de Paul et Marcelle Vergara.

le vœu est adopté

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 23 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2023 03 – Vœu déposé par Ariel Weil, Yohann Roszewitch, Karine Barbagli et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à la dénomination d'une école de Paris Centre en hommage à Marcelle Guillemot

Conformément à l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du Règlement Intérieur du Conseil du premier secteur de Paris Centre ;

Considérant que Marcelle Guillemot a dirigé « La Clairière », œuvre protestante médico-sociale rattachée au Temple de l'Oratoire du Louvre, fondée en 1910 et située au 60 rue Greneta (dans le 2ème arrondissement) ;

Considérant qu'elle entra en Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale, notamment en cachant des employées de l'Union générale des israélites de France (UGIF) dans des familles de sa paroisse ;

Considérant qu'elle participa en février 1943, en lien avec le Mouvement national contre le racisme (MNCR), à une grande action de sauvetage de 63 enfants juifs hébergés dans les centres de l'Union générale des israélites de France (UGIF), qui étaient condamnés à la déportation ;

Considérant qu'elle refusa d'ouvrir à la Gestapo qui se présenta à son bureau le 23 juillet 1943, et qu'elle prit le temps de détruire tous les papiers et documents compromettants concernant les activités de résistance et de sauvetage avant de s'enfuir ;

Considérant qu'après la fin de la Seconde Guerre mondiale, elle siégea au Comité central de la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA) ;

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Considérant qu'elle reçut la médaille de la Résistance par un décret du 11 mars 1947 ;

Considérant que l'Institut international pour la mémoire de la Shoah Yad Vashem lui a décerné le titre de Juste parmi les Nations le 4 octobre 1989 ;

Considérant qu'une plaque a été inaugurée en son hommage le 12 février 2023 à l'Oratoire du Louvre, au 145 rue Saint-Honoré (dans le 1er arrondissement) ;

Ariel Weil, Maire de Paris Centre, Yohann Roszewitch, Adjoint au Maire en charge de la mémoire, Karine Barbagli, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, et les élus du groupe « Paris en Commun »

Emettent le vœu :

Qu'une école du 2ème arrondissement porte le nom de Marcelle Guillemot.

le vœu est adopté

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 23 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2023 04 – Vœu déposé par Ariel Weil, Yohann Roszewitch, Karine Barbagli et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à la dénomination d'une école de Paris Centre en hommage à Suzanne Spaak

Conformément à l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du Règlement Intérieur du Conseil du premier secteur de Paris Centre ;

Considérant que Suzanne Spaak a rejoint et pris la direction du Mouvement national contre le racisme (MNCR) en 1941, et immédiatement pris contact avec les hauts représentants de l'Église catholique pour les convaincre de condamner publiquement les discriminations et les persécutions exercées par le régime de Vichy ;

Considérant qu'elle fit de son appartement parisien, situé au 9 rue de Beaujolais (dans le 1er arrondissement), un lieu de rencontre pour les représentants des différents mouvements de la Résistance ;

Considérant qu'elle œuvra à la protection des enfants juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, en lançant de nombreux messages de sensibilisation dans la presse clandestine et en parcourant la région parisienne pour trouver des familles d'accueil à ces enfants ;

Considérant qu'elle mena en février 1943, en lien avec « La Clairière », œuvre sociale du temple protestant de l'Oratoire du Louvre, une grande action de sauvetage de 63 enfants juifs hébergés dans les centres de l'Union générale des israélites de France (UGIF), qui étaient condamnés à la déportation ;

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Considérant qu'elle fut arrêtée par la Gestapo pour ses actions de résistance en novembre 1943, écrouée à la prison de Fresnes, torturée par Heinz Pannwitz, officier de la Gestapo surnommé le « bourreau de Prague », et fusillée le 12 août 1944 ;

Considérant que l'Institut international pour la mémoire de la Shoah Yad Vashem lui a décerné le titre de Juste parmi les Nations le 21 avril 1985 ;

Considérant qu'une plaque a été inaugurée en son hommage le 12 février 2023 à l'Oratoire du Louvre, au 145 rue Saint-Honoré (dans le 1er arrondissement) ;

Ariel Weil, Maire de Paris Centre, Yohann Roszewitch, Adjoint au Maire en charge de la mémoire, Karine Barbagli, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, et les élus du groupe « Paris en Commun »

Emettent le vœu :

Qu'une école du 1er arrondissement porte le nom de Suzanne Spaak.

le vœu est adopté

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 23 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2023 05 – Vœu déposé par Ariel Weil, Yohann Roszewitch, Benoîte Lardy et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire d'Henri Cartier-Bresson et de Martine Franck sur la façade du 198, rue de Rivoli 75001

Conformément à l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du Règlement Intérieur du Conseil du premier secteur de Paris Centre ;

Considérant le talent avec lequel Henri Cartier-Bresson a su, par son œil et son appareil, capturer l'essence même du XXe siècle et de Paris ;

Considérant les moments incontournables de l'histoire parisienne, comme la Libération en 1944, le retour des prisonniers et des déportés en 1945 ou encore les événements de mai 1968, immortalisés par Henri Cartier-Bresson ;

Considérant qu'en parallèle à ces grands moments d'histoire, Henri Cartier-Bresson s'est aussi fait le photographe d'un Paris du quotidien ;

Considérant les images de la vie culturelle et intellectuelle parisienne réalisées par Martine Franck, épouse d'Henri Cartier-Bresson depuis 1970 ;

Considérant les liens picturaux et artistiques qui unissent la Ville de Paris et les créations du couple de photographes ;

Considérant les différents engagements humanistes du couple, qu'ils soient en faveur de la liberté des peuples, de la paix, des droits et de l'émancipation des femmes ou de la lutte contre la pauvreté ;

Considérant l'investissement de Martine Franck pour la conservation des créations de son mari et la mise en lumière d'autres photographes ;

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Considérant par ailleurs la place qu'occupe dans la vie culturelle de Paris Centre la fondation Henri Cartier-Bresson, association reconnue d'utilité publique, et située au 79 rue des Archives (3ème arrondissement) ;

Considérant le prochain 20e anniversaire de la création de la Fondation Henri Cartier-Bresson par Martine Franck ;

Considérant que le 198 rue de Rivoli (1er arrondissement) fut la résidence d'Henri Cartier-Bresson et de Martine Franck ;

Ariel Weil, Maire de Paris Centre, Yohann Roszewitch, Adjoint au Maire en charge de la mémoire, Benoîte Lardy, Adjointe au Maire en charge de la culture, et les élus du groupe « Paris en Commun »

émettent le vœu :

Qu'une plaque en hommage à Henri Cartier-Bresson et Martine Franck soit apposée sur la façade du 198, rue de Rivoli (75001), lieu de résidence du couple.

le vœu est adopté

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 23 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2023 07 – Vœu déposé par le groupe Républicains et Libéraux « relatif au trilib rue Bouloi

Conformément à l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du Règlement Intérieur du Conseil du premier secteur de Paris Centre ;

Considérant les nuisances sonores à toute heure du jour ou de nuit rue Bouloi suite à l'installation d'un Trilib,

Considérant l'usage important qu'en font les commerçants malgré la restriction officielle de leur usage aux seuls particuliers,

Considérant la caisse de résonance de la rue du Bouloi, axe résidentiel,

Considérant la présence exclusive de bureaux rue du Colonel Driant à l'ouest de la rue Croix des Petits Champs,

Considérant que de nombreux riverains déclarent être quotidiennement gênés par les nuisances sonores dues à ces trilibs,

Considérant l'importance que la mairie attache à la lutte contre les nuisances sonores,

Le groupe Républicains et Libéraux demande l'inversion de l'emplacement des arceaux à vélo devant le 9 rue du Colonel Driant et des trilibs devant le 20 rue du Bouloi. C'est une solution pratique permettant de supprimer ces nuisances sonores pour les nombreux habitants de ces rues. Comme chaque installation Trilib, largement utilisée par les commerces alentours, nous devons être attentifs aux

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

nuisances qu'ils peuvent occasionner aux voisins, tels les dépôts sauvages de sacs et cartons autour des blocs et le bruit que ces installations suscitent.

le vœu est rejeté

Pour : 4 (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello, A. Véron)

Contre : 14

Abstention : 5 (A. Bouri, J. Boutault, C. Faugeron, J-P Maurel, R. Rémy-Leleu)



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 23 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2023 08 – Vœu déposé par le groupe Républicains et Libéraux « relatif au plan de circulation du Marais

Conformément à l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du Règlement Intérieur du Conseil du premier secteur de Paris Centre ;

Considérant l'effort attendu de réduction de la place de la voiture dans le Marais historique,

Considérant la nécessité de permettre aux riverains et aux entreprises qui travaillent dans ce quartier de circuler simplement et de pouvoir sortir et rentrer de leur quartier sans perdre un temps excessif,

Considérant l'ampleur des réactions hostiles au projet actuel des riverains concernés, disposant de voiture ou non, à commencer par le Conseil de Quartier concerné mais également Vivre le Marais et son voisin des Halles l'ADRAQH,

Considérant la réduction significative de circulation globale du centre induite par la ZTL à venir qui promet de changer la donne en profondeur,

Le groupe Républicains et Libéraux demande à la mairie de revoir son projet en coopération avec le Conseil de Quartier et les associations de commerçants afin de conserver une simplicité de déplacement des riverains du Marais et des artisans qui le desservent et de tenir compte des points noirs de circulation à sa périphérie. D'autres outils que l'actuel projet de transformation en labyrinthe peuvent être déployés, par exemple le statut de « desserte locale » qui réserve l'accès aux riverains.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

le vœu est rejeté

Pour : 4 (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello, A.
Véron)
Contre : 19
Abstention : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 23 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2023 09 – Vœu déposé par Ariel Weil et Karine Barbagli et l'ensemble des élus de Paris en Commun de Paris Centre relatif aux fermetures de classes annoncées par le Rectorat pour la rentrée scolaire 2023, dans les écoles et collèges publics de Paris Centre

Conformément à l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du Règlement Intérieur du Conseil du premier secteur de Paris Centre ;

Considérant que l'école publique a pour mission de permettre à tous les enfants, dès leur entrée en maternelle, de bénéficier d'un parcours de réussite et notamment à ceux qui ont le moins de construire leur vie en s'émancipant des déterminismes de leur milieu familial ;

Considérant les projets soumis aux CDEN des 13 et 6 mars, contenant respectivement 182 suppressions de postes dans les collèges et lycées (dont 80 pour les seuls collèges), et 155 suppressions de postes d'enseignants et 176 fermetures de classes et seulement 6 ouvertures dans les écoles du 1er degré ;

Considérant que ces fermetures de classes dans les écoles ou les collèges représentent à l'échelle parisienne l'équivalent de la fermeture de 19 écoles primaires et 3 collèges ;

Considérant que pour Paris Centre, ce sont les fermetures de 10 classes dans 9 écoles et 5 classes (appelées divisions) dans 4 collèges qui sont envisagées pour la rentrée 2023 ;

Considérant que la baisse du nombre d'élèves parisiens, qui est incontestable, doit être vue comme une opportunité pour renforcer les moyens alloués à l'école publique, et permettre de conforter le mouvement, engagé depuis près de dix ans,

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

d'une baisse du nombre moyen d'élèves dans les classes en particulier dans ce contexte post crise COVID qui a laissé des traces profondes chez les élèves, exacerbant les difficultés scolaires et les décrochages, et nécessitant une présence accrue de professeur.es auprès des élèves ;

Considérant que la taille des classes est un facteur qui influe de façon très significative sur la réussite des élèves les plus fragiles, la littérature en sciences de l'éducation produisant régulièrement des études allant dans ce sens ;

Considérant, précisément sur ce point, l'étude Regards sur l'Éducation publiée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2022, qui établit le constat d'un nombre moyen d'élèves par classe en France parmi l'un des plus élevés des pays membre de l'organisation : 22,1, bien loin devant la Pologne ou l'Italie (respectivement 16,6 et 18,7)

Considérant que le nombre d'élèves par classe n'est certes pas le seul critère permettant de garantir l'accès à la réussite éducative, mais qu'un nombre réduit permet de repenser l'école dans une approche moins verticale, en laissant plus de place aux pédagogies ouvertes et innovantes ;

Considérant également la part notable des moyens alloués aux écoles privées parisiennes dotées d'IPS (indice de position sociale) élevés et qui accueillent des enfants non parisiens, au détriment de l'école publique ;

Considérant la demande pressante et justifiée des parents de voir éclore des enseignements renforcés en langues pour leurs enfants dans les écoles publiques ;

Considérant que certaines fermetures de classes à Paris Centre empêchent la mise en place ou stoppent le développement de programmes d'anglais renforcé ou bilingue ;

Considérant que ces mêmes programmes permettent un enseignement certifié Euroscol qui bénéficie aux enfants inscrits dans le public plutôt qu'aux seuls enfants inscrits dans le privé ;

Considérant la nécessité d'avoir les moyens suffisants pour généraliser ces enseignements bilingues à tous les établissements et de les penser en continuité du 1er au 2nd degré en particulier à Paris Centre dès la rentrée 2024 avec l'arrivée



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

en 6e dans le collège public de secteur de la première cohorte formée à l'école maternelle bilingue Poullétier ;

Considérant que la Ville de Paris se mobilise fortement pour favoriser la réussite des élèves en consacrant d'importants moyens à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves en transformant les cours d'écoles en Oasis, en rendant les abords des écoles plus apaisés et moins pollués avec les Rues aux Ecoles, en proposant des ateliers périscolaires gratuits les mardis et vendredis, complémentaires aux missions de l'Education nationale, en offrant des enseignements avec des Professeurs de la Ville de Paris spécialement formés dans les 3 disciplines qu'ils enseignent (EPS, Arts plastiques, Musique), l'Académie du Climat, et de nombreux autres dispositifs dans les écoles et les collèges ;

Considérant la mobilisation de la Ville pour entretenir ses bâtiments et accroître leur performance énergétique en particulier à Paris Centre où nous avons investi plus de 20 millions d'euros de travaux depuis 2020 dans les crèches, écoles et collèges afin d'améliorer le bien-être et la sécurité des enfants mais également les conditions de travail des agents, des personnels scolaires et périscolaires ;

Considérant le nombre inédit de fermetures de divisions en collège et ainsi la baisse associée de la Dotation Horaire Globale (DHG : nombre d'heure de cours par semaine) de chaque établissement déjà considérablement réduite ces deux dernières années ;

Considérant que les dédoublements de classe pour certaines matières ne seront plus possibles du fait de la baisse de la DHG ;

Considérant que les professeurs devront ainsi effectuer des compléments de service dans d'autres établissements pour obtenir un temps complet et que leur temps disponible pour l'équipe pédagogique de chaque établissement ne pourra plus être le même ;

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 23 (5 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2023 10 - Vœu déposé par Raphaëlle Rémy-Leleu et Corine Faugeron et le groupe des élu.e.s Écologistes relatif à la défense de l'école publique à Paris

Conformément à l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du Règlement Intérieur du Conseil du premier secteur de Paris Centre ;

L'état de l'école publique à Paris, est préoccupant. Les annonces du rectorat pour la rentrée 2023 ne font qu'accentuer les inquiétudes et provoquer la colère, car nous faisons face à une véritable destruction du service public de proximité.

Suite aux moyens octroyés par le gouvernement, le rectorat a notifié la suppression de 155 postes d'enseignant.es en écoles maternelles et élémentaires et 182 postes d'enseignant-es en collèges et lycées, ce qui se traduit par des 178 fermetures de classes dans le premier degré, 61 fermetures de divisions en collège, des suppressions d'options et de dédoublement dans le second degré. La même ampleur de suppression de postes étant attendue pour les rentrées 2024 et 2025, il s'agit donc pour le gouvernement d'un choix politique de dégrader très fortement les conditions de travail et d'enseignement au sein de l'école publique à Paris.

Dans Paris Centre, malgré les efforts des communautés éducatives et les projets envisagés avec le soutien de la Mairie, le rectorat propose la fermeture de 10 classes dans le premier degré et cinq divisions dans le second degré.



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Cette baisse démographique doit être l'occasion de poursuivre la tendance à la baisse du e/c et non pas un prétexte à supprimer des postes.

A l'échelle nationale, 1148 postes seront détruits à la rentrée prochaine. Tout comme la réforme des retraites, ce qui guide le gouvernement est la réduction des dépenses publiques. Ce choix politique explique aussi la réforme de la voie professionnelle qui permettra elle également de rendre des postes d'enseignant-es, accompagnée à Paris par la volonté de Valérie Pécresse de fermer 7 lycées professionnels.

Avec cette logique purement comptable, le gouvernement dégrade très fortement les conditions d'enseignement, bien loin des discours affichés souhaitant réduire les inégalités scolaires et sociales entre les élèves. C'est le "en même temps" appliqué à l'éducation. Dédoubler les grandes sections, les CP et les CE1 et REP en arguant de l'efficacité des petits effectifs et, en même temps, les augmenter partout ailleurs par les suppressions de postes. Déclarer vouloir revaloriser le métier d'enseignant.e pour répondre à la crise des vocations et, en même temps, ne créer aucun poste de remplaçant.e, ce qui a pour conséquence de faire perdre de trop nombreuses heures d'enseignement aux élèves et empêcher les enseignant.es de se former.

Supprimer des postes de manière massive dans l'école publique et maintenir les moyens dans l'école privée. C'est enfin, en même temps clamer que le bien être des élèves est une priorité, mais mettre sous tension toute la communauté pédagogique, en jouant la division, cherchant à mettre en concurrence des écoles, des équipes, qui souhaitent simplement remplir leurs missions dans des conditions dignes.

A l'opposé de cette vision politique qui considère l'éducation comme une dépense qu'il faut réduire, nous proposons de prendre soin de la génération qui subit encore les conséquences de la crise Covid, qui a perdu des heures de cours, du lien, un rapport régulier à l'école, par des effectifs réduits qui permettent un suivi plus individuel des élèves, d'intégrer plus de soutien scolaire, de développer des projets culturels, sportifs et écoresponsables.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Considérant que ces fermetures vont dégrader encore un peu plus des conditions de travail déjà difficiles pour les enseignants et professeurs alors que le métier n'attire plus suffisamment de candidat.es au concours pour pourvoir tous les postes ouverts, et que le rectorat, pour compenser, recrute avec peine de nouveaux personnels contractuels ;

Considérant que cette pénurie a également pour conséquence le non remplacement fréquent des professeurs absents, que la baisse des moyens va accentuer alors qu'il serait indispensable au contraire de recruter des enseignant.es titulaires supplémentaires pour couvrir les besoins en remplacements, maitres spécialisés et réseaux Rased ;

Considérant l'engagement de la Ville en matière d'inclusion des élèves porteurs de handicap, et la nécessité d'accroître les moyens humains pour mieux les accompagner au cours de leur scolarité ;

Considérant que les fermetures de divisions prévues à Paris Centre touchent des établissements intégrant des classes ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) et UPE2A (unités pédagogiques pour élèves allophones nouvellement arrivés), leurs élèves seront pénalisés pour bénéficier de temps d'inclusion conséquents;

Considérant l'implication de la mairie de Paris Centre à développer des programmes de logement sociaux incluant mixité sociale et grande typologie afin de maintenir les familles à Paris Centre, d'en attirer de nouvelles et ainsi de limiter la baisse des effectifs scolaires ;

Considérant que cette politique ambitieuse a porté ses fruits au regard de la stabilisation de la population de Paris Centre démontrée dans le dernier recensement de l'INSEE ;



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Sur proposition d'Ariel Weil et Karine Barbagli, le Conseil d'arrondissement émet le vœu ;

- Que les propositions de dotation ministérielle à l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2023-2024 soient revues à la hausse pour permettre l'annulation des fermetures de classes et de divisions dans les écoles et les collèges publics, pour renforcer les brigades de remplacements, ainsi que les maîtres spécialisés et garantir à tous les élèves les conditions de la réussite
- Qu'une attention particulière soit portée aux moyens affectés aux élèves porteurs de handicap et aux écoles/ collèges et aux établissements organisant des temps d'inclusion en classe ordinaire

le vœu est adopté

Pour : 19

Contre : 4 (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello, A. Véron)

Abstention : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Nous proposons de nous adapter à l'âge climatique en transformant le bâti scolaire. Les conditions d'accueil lors de vagues de froid ou de chaleur sont un frein à l'apprentissage dans des salles mal isolées. De même, un ensemble d'écoles parisiennes ne sont pas encore accessibles l'ensemble des élèves et personnels.

Lors du vote du budget 2023 de la Ville de Paris, nous avons d'ailleurs obtenu 30 millions d'euros pour la rénovation des bâtiments municipaux et en particulier les écoles des quartiers populaires. Lors des débats sur le plan d'accélération des investissements de la mandature, nous portons l'idée d'une enveloppe à disposition des mairies d'arrondissement pour réparer les écoles, au plus proche des besoins et en suivant la logique de territorialisation qui a marqué les premières années de notre mandat municipal.

Nous proposons de continuer à mobiliser les milieux culturels et sportifs, les associations de quartier et d'éducation populaire pour améliorer le périscolaire, indispensable à une école de qualité, aux conditions de bien-être des élèves.

Ainsi, la majorité municipale de Paris Centre émet le vœu que le conseil d'arrondissement

- **Interpelle la Première Ministre sur les moyens alloués à l'école publique à Paris, l'engage à de renoncer aux suppressions de postes ;**
- **Interpelle Valérie Pécresse sur les conditions d'orientation et de rentrée dans les lycées suite à ses annonces de fermeture ;**
- **Dédie prioritairement les bâtiments des écoles ou lycées professionnels en voie de fermeture dans le champ de l'éducation, de la jeunesse et des familles, en consultant l'exécutif local sur la destination de ces bâtiments ;**
- **Poursuive la rénovation du bâti scolaire prenant en compte les enjeux climatiques, d'accessibilité, de développement de nouvelles pratiques pédagogiques et mette en œuvre une démarche collège bioclimatique valorisant la rénovation thermique du bâti et les bonnes pratiques en matière climatique ;**



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

- **Dote chaque arrondissement d'une enveloppe supplémentaire proportionnelle à son nombre d'établissements scolaires et d'élèves issus des classes populaires pour prendre soin du bâti et facilite le recours à des artisans et des entreprises locales, dans le respect des procédures des marchés publics, pour que les travaux d'amélioration et d'entretien soient faits rapidement ;**
- **Accélère la mise en place de rues aux écoles.**

le vœu est adopté

Pour : 19

Contre : 4 (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello, A. Véron)

Abstention : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Q PC 2023 01 – Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Jacques Boutault au nom du groupe Écologiste de Paris Centre, relative à la collecte des déchets alimentaires

Conformément à l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du Règlement Intérieur du Conseil du premier secteur de Paris Centre ;

Monsieur le Maire,

Depuis 2017, les 2^e et 12^e arrondissements bénéficient d'une collecte séparée des déchets alimentaires des ménages en porte à porte. En 2019 cette collecte a été étendue au 19^e arrondissement.

Cette collecte est une étape importante vers la cible zéro déchet, inscrite au plan climat de notre ville et constitue une part essentielle de notre stratégie de résilience.

Elle permet de soustraire du bac des ordures ménagères résiduelles, les matières fermentescibles issues des restants de cuisine et de repas. Les biodéchets représentent aujourd'hui, en volume, près d'un quart du total des déchets produits à Paris.

Cette collecte spécifique permet de réduire le volume des déchets à incinérer ou à enfouir, en les valorisant au lieu de les incinérer, évitant la pollution atmosphérique et les émissions de carbone. Ces déchets, véritable matière première, sont concrètement utilisés pour produire du terreau destiné aux agriculteurs franciliens ou transformés en biogaz pour faire rouler les bus et les camions-bennes de la ville de Paris.

Cette pratique vertueuse nous place sur la voie de l'affranchissement de notre dépendance aux énergies fossiles et aux engrais azotés, particulièrement polluants et responsables de l'effet de serre additionnel qui produit le réchauffement climatique.

Cette collecte spécifique est réalisée en régie directe par les agents de la Direction de la propreté et de l'eau de la Ville avec des bennes spécifiques roulant au biogaz



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

- biogaz produit à partir des déchets alimentaires collectés ! Elle a lieu deux fois par semaine, entre 17h et 22h.

Or il est de plus en plus fréquent que des habitant.es et des conseillers et conseillères de quartier nous informent que les déchets alimentaires sont collectés par les bennes collectant les ordures ménagères résiduelles et finissent donc en incinération.

Cette pratique, si elle tendait à se reproduire, est particulièrement démotivante pour les Parisiennes et Parisiens qui font l'effort de trier. Elle renvoie l'image d'une faible utilité de la pratique de la collecte des déchets alimentaires et est donc contreproductive au regard des objectifs affichés par la ville.

Des points d'apports volontaires sont progressivement implantés dans notre secteur, notamment à proximité du marché des Enfants Rouges. Des bacs sont aussi installés ponctuellement à proximité des marchés découverts mais ces bacs sont avant tout destinés aux commerçants et leur signalétique mériterait d'être renforcée.

Il a par ailleurs été annoncé par la maire de Paris que les Triblib' seraient prochainement dotés d'un bac supplémentaire destiné à l'apport volontaire des déchets alimentaires, sans préciser le délai. Or il n'y a que 8 modules Triblib' installés pour les quelque 100 000 habitant.es de Paris Centre.

Tout comme la collecte du verre peut se faire par apport volontaires et en porte à porte, grâce au bac à couvercle blanc collectés une fois par semaine, l'apport volontaire des déchets alimentaire sur l'espace public ne peut être que complémentaire de la collecte en porte à porte. Elle s'adresse avant tout aux personnes dont l'immeuble ne peut accueillir de bacs spécifiques, à couvercle marron.

Aujourd'hui le cout de la collecte des déchets alimentaire à Paris pâti d'une absence de massification.

Notre secteur qui a fait figure de pionnier en matière de valorisation des déchets. Il est en outre engagé dans une opération de promotion du tri via son Territoire Zéro déchet (rues du Vertbois et Vaucansson) qui permet de sensibiliser les habitant.es et en particulier un public scolaire.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 7 MARS 2023

Monsieur le maire, ma question est simple. Ne pensez-vous pas qu'il serait souhaitable, compte tenu du contexte environnemental, de renforcer et d'étendre la collecte des déchets alimentaires en porte à porte à l'ensemble du secteur afin de massifier la collecte pour réduire le coût de la tonne collectée et permettre à tous ses habitants de mettre en œuvre cette pratique concrète de lutte contre le gaspillage et le dérèglement climatique ?

Que comptez-vous faire pour mettre fin aux aléas, sans aucun doute ponctuels, de la collecte des déchets alimentaires dans certaines parties de notre secteur, afin de valoriser et encourager cette pratique ?

CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 MARS 2023

Liste des délibérations du conseil de secteur

Type d'affaire	Numéro de délibération	Objet	Avis/Vote du conseil d'arrondissement
Projet propre du conseil d'arrondissement	2023 PC 01	Désignation du secrétaire de séance	Adopté
Projet propre du conseil d'arrondissement	2023 PC 02	Adoption du P.V. de la séance du 28 novembre 2022	Adopté
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DAC 5	Subvention (970.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).	Avis favorable
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DAC 15	Subvention (1.070.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Place – centre culturel hip hop (Paris Centre)	Avis favorable
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DAC 18	Subventions (13.650. 000 euros) et avenants à convention de fonctionnement et d'investissement avec l'association Théâtre de la Ville	Avis favorable
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DAC 130	"Subvention d'investissement (300.000 euros) et convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (Paris Centre).	Avis favorable
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DAC 451	Convention d'occupation du domaine public et bail civil avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre)	Avis favorable
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DAE 36	Subventions (1 499 000 euros) et conventions avec 13 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.	Avis favorable

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 MARS 2023

Type d'affaire	Numéro de délibération	Objet	Avis/Vote du conseil d'arrondissement
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DAE 77	Commerces en pieds d'immeubles dans programmes de logements d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 19 193 172 €	Avis favorable
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DAE 83	Emplacement commercial sur la place de la libération de Paris – Parvis de l'Hôtel de Ville (4e) - Convention d'occupation du domaine public	Avis favorable
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DAJ 1	Subvention (296.750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultation gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP	Avis favorable
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DASCO 1	Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 euros), subventions d'équipement (2 062 885 euros) et subventions pour travaux (190 952 euros).	Avis favorable
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DASCO 11	Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2023-2024	Avis favorable
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DDCT 13	Subvention d'investissement (40 000 €) pour les travaux du local à destination des personnes LGBTQI+ du 22 rue Malher (Paris Centre).	Avis favorable
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DEVE 5	Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC	Avis favorable

CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 MARS 2023

Type d'affaire	Numéro de délibération	Objet	Avis/Vote du conseil d'arrondissement
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DFPE 24	"Subvention (5 789 262 euros), avenants n° 1 et n° 2 à l'association CRESCENDO (11e) pour ses 23 établissements d'accueil de la petite enfance.	Avis favorable
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DFPE 58	Subvention (196 665 euros), avenant n°3 à l'association pour Le Figuier (4e) la crèche collective (4e)	Avis favorable
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DFPE 59	Subvention (2 233 445 euros), avenant n°2 à la fondation Léopold Bellan pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance	Avis favorable
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DFPE 72	"Subvention (7 134 846 euros), avenants n° 2 à l'association ABC PUERICULTURE (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile.	Avis favorable
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DLH 45	Attribution d'une aide en nature à l'association "PEP 75" pour la mise à disposition de locaux situés au 24 Rue Saint Roch - Paris Centre	Avis favorable
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DLH 50	Location de l'immeuble 74, rue Saint Denis (Paris Centre) à Paris Habitat OPH-Bail emphytéotique	Avis favorable
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DLH 72	Modification et réitération de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de Paris Habitat	Avis favorable

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 MARS 2023

Type d'affaire	Numéro de délibération	Objet	Avis/Vote du conseil d'arrondissement
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DPE 4	Subventions (407 500 euros) à 11 associations gestionnaires de ressourceries/recycleries et signatures d'avenants à trois conventions	Avis favorable
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DPE 5	Subventions (153 000 euros) et conventions avec 11 associations œuvrant au développement des « Territoires Zéro Déchet »	Avis favorable
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DSOL 4	Aide alimentaire - 16 subventions de fonctionnement pour 12 associations et le CASVP (690 725€) ; 2 subventions d'investissement d'équipement (119 960,00€) pour 1 association, Conventions.	Avis favorable
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DSOL 24	"Subventions à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.	Avis favorable
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DVD 4	Parc de stationnement Bourse (2e). Convention de concession pour son exploitation.	Avis favorable
Projet du Conseil de Paris soumis pour avis	2023 DVD 14	Parcs de stationnement « croix des petits champs », « pyramides » à Paris Centre (1er) – Principe de DSP pour leur exploitation et leur modernisation	Avis favorable
Vœu	V PC 2023 01	Vœu déposé par la majorité du Conseil de secteur relatif à la fermeture du centre de santé René-Laborie, proposé par Shirley Wirden et Luc Ferry pour le Groupe communiste et citoyen	Adopté

CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 MARS 2023

Type d'affaire	Numéro de délibération	Objet	Avis/Vote du conseil d'arrondissement
Vœu	V PC 2023 02	Vœu déposé par Ariel Weil, Yohann Roszewitch, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à la dénomination d'une place de Paris Centre en hommage à Paul et Marcelle Vergara	Adopté
Vœu	V PC 2023 03	Vœu déposé par Ariel Weil, Yohann Roszewitch, Karine Barbagli et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à la dénomination d'une école de Paris Centre en hommage à Marcelle Guillemot	Adopté
Vœu	V PC 2023 04	Vœu déposé par Ariel Weil, Yohann Roszewitch, Karine Barbagli et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à la dénomination d'une école de Paris Centre en hommage à Suzanne Spaak	Adopté
Vœu	V PC 2023 05	Vœu déposé par Ariel Weil, Yohann Roszewitch, Benoîte Lardy et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire d'Henri Cartier-Bresson et de Martine Franck sur la façade du 198, rue de Rivoli 75001	Adopté
Vœu	V PC 2023 06	Vœu déposé par le groupe Républicains et Libéraux « relatif à l'immeuble 18 rue Jean-Jacques Rousseau	Retiré
Vœu	V PC 2023 07	Vœu déposé par le groupe Républicains et Libéraux « relatif au trilib rue Bouloi	Rejeté

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 MARS 2023

Type d'affaire	Numéro de délibération	Objet	Avis/Vote du conseil d'arrondissement
Vœu	V PC 2023 08	Vœu déposé par le groupe Républicains et Libéraux « relatif au plan de circulation du Marais	Rejeté
Vœu	V PC 2023 09	Vœu déposé par Ariel Weil et Karine Barbagli et l'ensemble des élus de Paris en Commun de Paris Centre relatif aux fermetures de classes annoncées par le Rectorat pour la rentrée scolaire 2023, dans les écoles et collèges publics de Paris Centre	Adopté
Vœu	V PC 2023 10	Vœu déposé par Raphaëlle Rémy-Leleu et Corine Faugeron et le groupe des élu.es Écologistes relatif à la défense de l'école publique à Paris	Adopté
Question orale au Maire d'arrondissement	Q PC 2023 01	Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Jacques Boutault au nom du groupe Écologiste de Paris Centre, relative à la collecte des déchets alimentaires	Pas de vote



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

CERTIFICAT

Le Maire de Paris Centre

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT,
Les délibérations adoptées par le conseil d'arrondissement lors de sa séance du 7 mars
2023 ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la mairie
d'arrondissement le 10/03/ 2022 pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 10 mars 2023

Ariel WEIL

Maire de Paris Centre